



Coefficient réduction majoration

Par **quelbazar**, le **04/03/2013** à **17:28**

bonjour,

assuré pour un véhicule avec un coefficient réduction majoration à 0,50 depuis 5 ans et +, j'ai déclaré un sinistre pour mon véhicule que j'ai accroché à la poubelle de verres en sortant du garage et dont j'ai abimé l'aile .

déclaré responsable à 100%, la compagnie d'assurance me réduit mon "bonus" à 0.62 .

je conteste mais on me dit que c'est normal.

j'ai résilié (ce que je n'aurai pas du faire) et cherche une autre compagnie (c'est plus difficile avec 1 sinistre et surtout plus cher avec un bonus à 0.62)

un assureur me dit que ce n'est pas normal ;qu'après 3 ans et + avec un bonus à 0.50,le premier sinistre même responsable ne doit pas être pris en compte.

c'est dans le code des assureurs.

si cela est vrai , comment puis-je faire valoir mes droits et retrouver mon coefficient 0.50 ?

merci par avance pour vos conseils

Par **chaber**, le **04/03/2013** à **18:23**

bonjour

il vous faut relire vos CG clause bonus/malus

"Le premier accident responsable ne fait pas perdre le bonus à un assuré qui a un coefficient de 0,50 sans sinistre responsable depuis au moins 3 ans."

Faire une LRAR à votre ancien assureur en lui rappelant la clause et demandant une rectification

Par **quelbazar**, le **04/03/2013** à **18:27**

merci pour votre réponse,
je vais suivre votre conseil et envoyer un courrier à
eurofil pour ne pas le nommer.

cordialement

Par **quelbazar**, le **05/03/2013** à **19:34**

réponse de l'assureur à ma lettre de réclamation:

votre coeff était à 0.50 en 1999

en 2006 vous avez eu un sinistre

nous n'avons donc pas bougé votre coefficient qui est resté à 0.50

en 2012 vous avez un sinistre et bien que votre coeff est à 0.50 depuis plus de 3 ans, nous vous pénalisons et appliquons ce sinistre , ce qui vous fait redescendre à 0.62.c'est comme ca car vous avez déjà bénéficié de l'avantage lié a votre bonus 1 fois pour votre contrat assurance.

il ne faut pas voir les conditions générales mais le code des assureurs qui est pareil pour tous.

en fait si j'ai bien compris, l'avantage de ne pas se voir appliquer de malus lors du premier sinistre lorsqu'on a un coeff de 0.50 depuis 3 ans au moins n'est qu'une fois à durée de vie du contrat

qu'en pensez vous?

Par **quelbazar**, le **05/03/2013** à **19:34**

réponse de l'assureur à ma lettre de réclamation:

votre coeff était à 0.50 en 1999

en 2006 vous avez eu un sinistre

nous n'avons donc pas bougé votre coefficient qui est resté à 0.50

en 2012 vous avez un sinistre et bien que votre coeff est à 0.50 depuis plus de 3 ans, nous vous pénalisons et appliquons ce sinistre , ce qui vous fait redescendre à 0.62.c'est comme ca car vous avez déjà bénéficié de l'avantage lié a votre bonus 1 fois pour votre contrat assurance.

il ne faut pas voir les conditions générales mais le code des assureurs qui est pareil pour tous.

en fait si j'ai bien compris, l'avantage de ne pas se voir appliquer de malus lors du premier sinistre lorsqu'on a un coeff de 0.50 depuis 3 ans au moins n'est qu'une fois à durée de vie du contrat

qu'en pensez vous?

Par **Lag0**, le **05/03/2013** à **20:32**

Bonjour,

Effectivement, si l'on se réfère au texte du code des assurances, celui-ci dit :

"Aucune majoration n'est appliquée pour le premier sinistre survenu après une première période d'au moins trois ans au cours de laquelle le coefficient de réduction-majoration a été égal à 0, 50."

Donc dans votre cas, c'est le second sinistre responsable sur cette période "d'au moins" 3 ans pendant laquelle votre coefficient est resté à 0.50.

Par **chaber**, le **06/03/2013** à **09:24**

bonjour

la réponse de l'assureur apporte une clarté importante

Sans la clause des 3 ans à 50% votre bonus aurait été minoré en 2007 de 25%. l'assureur a respecté la clause et gelé le bonus à 50%

Il considère qu'il aurait fallu 4 ans pour reconstituer votre bonus à 50% et 3 ans à nouveau sans sinistre responsable. ce qui n'est pas votre cas

Par **quelbazar**, le **06/03/2013** à **12:36**

bonjour,

ceci a le merite d'etre clair

merci à tous ^pour vos réponses
cordialement